

# Conditions générales de vente des formations Astrolabe Conseil

## 1. Définition

Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès d'Astrolabe Conseil.

Stagiaire : personne physique qui participe à la formation.

Contrat : contrat ou convention de formation professionnelle conclue entre Astrolabe Conseil et le Client. Ce document peut prendre la forme d'un contrat ou d'une convention en bonne et due forme.

Formation catalogue :

Formation sur catalogue réalisée dans les locaux d'Astrolabe Conseil ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client Entreprise, réalisée dans les locaux du Client, d'Astrolabe Conseil, de tout tiers et/ou à distance.

## 2. Objet

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## 3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, son objectif, sa durée, les modalités de son déroulement, le mode d'évaluation et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## 4. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit un contrat ou une convention de formation avec Astrolabe Conseil, établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à Astrolabe Conseil un exemplaire signé (et revêtu du cachet de la structure dans le cas d'une convention) dans les plus brefs délais.

Le Client devra également signer le règlement intérieur, le ou les programmes de formation associés, les présentes CGV et s'engage à prendre connaissance du livret d'accueil d'Astrolabe Conseil.

À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

À l'issue de toute action de formation une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire conformément à la législation en vigueur.

## 5. Droit de rétractation

Lorsqu'une personne physique (particulier) entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, un contrat est conclu entre elle et Astrolabe Conseil.

Dans ce contexte, le client dispose d'un droit de rétractation. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dont les dispositions ont été précisées par Le décret n° 2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation, s'appliqueront de la manière suivantes :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Le stagiaire se rétractera par lettre recommandée avec avis de réception (article L6353-5 du Code du travail) sur papier libre ou en remplissant le formulaire de rétractation joint en annexe des présentes CGV.

## 6. Annulation / report

### ***Du fait du client :***

Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou e-mail, reçues moins de 5 jours francs ouvrables avant le début de l'action de formation, ou en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, Astrolabe Conseil se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

Après le début de la prestation, les demandes d'annulation ou les absences ne relevant pas de cas de force majeure\* entraînent le règlement de la totalité du prix de la prestation.

*\*La jurisprudence définit la force majeure selon trois critères qui se cumulent : il s'agit d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable*

### ***Du fait d'Astrolabe Conseil :***

Astrolabe Conseil se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants à une formation catalogue, d'annuler la formation jusqu'à 5 jours francs ouvrables de la date prévue de déroulement de ladite formation. Astrolabe Conseil en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait d'Astrolabe Conseil. Toutefois, si Astrolabe Conseil organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, le report sera d'emblée proposé.

Cependant, si aucune autre session de formation sur le même sujet ne devait avoir lieu dans les 6 mois, Astrolabe Conseil s'engage à rembourser l'éventuel acompte déjà versé.

## 7. Facturation

En cas de financement par un organisme collecteur, le Contrat doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si Astrolabe Conseil n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO à l'issue de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Chaque demandeur est responsable de sa demande de financement et de son acceptation.

Dans le cadre de formations financées par le Client, un acompte de 30% devra être versé par le Client à la conclusion du Contrat.

## 8. Paiement

Les prestations sont payables, à l'ordre d'Astrolabe Conseil, à réception de facture.

## 9. Défaut de paiement

Conformément à la législation en vigueur, toute somme non payée à l'échéance de 30 jours donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable le cas échéant d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Enfin, il devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues si ceux-ci sont justifiés.

## 10. Obligations et Responsabilité de Astrolabe Conseil

Astrolabe Conseil s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Astrolabe Conseil n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Astrolabe Conseil sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'Astrolabe Conseil, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## 11. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Astrolabe Conseil, sans l'accord écrit et préalable de Astrolabe Conseil ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement photo, audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Astrolabe Conseil.

## 12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Astrolabe Conseil au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit d'Astrolabe Conseil. Le droit de propriété sur toutes les Informations qu'Astrolabe Conseil divulgue, quelle qu'en soit la nature ; le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartiennent exclusivement à Astrolabe Conseil. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les stagiaires.

La divulgation d'Informations par Astrolabe Conseil ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations. Par dérogation, Astrolabe Conseil accorde au stagiaire, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. Le stagiaire a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur d'Astrolabe Conseil ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. Le stagiaire et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable d'Astrolabe Conseil :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

### 13. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Astrolabe Conseil est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès d'Astrolabe Conseil ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer Astrolabe Conseil, en écrivant à l'adresse suivante : [formation@astrolabe-conseil.fr](mailto:formation@astrolabe-conseil.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Astrolabe Conseil s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, Astrolabe Conseil s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

### 14. Communication

Le Client autorise expressément Astrolabe Conseil à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat sur l'ensemble de leurs documents commerciaux.

### 15. Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

